

A_2018_41
**ARRÊTÉ PORTANT TITULARISATION D'UN AGENT STAGIAIRE DE L'AGENT
COTE MARINE**

Le Maire de la mairie d'AUSSAC-VADALLE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986, modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté nommant Madame Marine COTE stagiaire à compter du 01/11/2016, son congé maternité de 110 jours décalant la date de notification de 74 jours, soit le 15/01/2017

Vu l'attestation de suivi de la formation d'intégration établie par le CNFPT,

Considérant que la période de stage effectuée par Madame Marine COTE est concluante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Marine COTE est titularisée au grade d'Adjoint technique territorial à compter du 01/11/2017 pour effectuer 18.83/35 heures hebdomadaires.

ARTICLE 2 : Madame Marine COTE est classée à l'échelon 2, indice brut 348, indice majoré 326, avec une ancienneté de 1 an, 5 mois et 6 jours.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée sera transmise :

- au Président du centre de gestion
- au comptable de la collectivité

Fait à AUSSAC-VADALLE, le 02 février 2018

Le Maire,
Gérard LIOT

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

1/1

NOTIFIÉ A L'AGENT LE/....

Signature de l'agent